

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 2697

présenté par  
M. Juvin, M. Marleix et Mme de Maistre  
à l'amendement n° 2108 de M. Lauzzana

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« de mort cérébrale, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.